

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 3 mai 2021

Présents : Jacques ANDURAND, Robert BALBARIE, Marie-Hélène LEYDET, Magalie LOBGEAIS, Martine MERLIN, Damien POUJADE, Pierre PRADILLON, Marianne SABIDO, Didier THAMIE, Marion VAUR, Christian VERGNE.

Absents : Jean-François AYROLES, Jessica DAVID.

Pouvoir : Hervé LEONARD à Jacques ANDURAND.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LEYDET.

Mr le Maire ouvre la séance à 19H

Avant d'examiner les différents sujets prévus à l'ordre du jour, Mr le maire rappelle qu'une commission extra-municipale (CEM) a été mise en place. Cette commission a pour but de créer du lien social et intergénérationnel à travers divers projets proposés par ses membres. Chaque projet sera considéré par le conseil municipal qui donnera son accord pour une réalisation éventuelle.

Trois membres de cette commission sont présents ce soir afin de présenter le 1^{er} projet qu'ils ont élaboré et qu'ils entendent réaliser avec l'aval du conseil municipal.

Cette 1^{ère} opération concerne l'arboretum. Cet espace paysager existe déjà mais nécessite une réhabilitation. Il a été créé il y a 25 ans à l'initiative d'un enseignant. Sa fonction pédagogique mérite d'être exploitée de nouveau. Pour information, dans le Lot, il y a 19 jardins à thèmes et un projet d'arboretum à Sousceyrac (en collaboration avec l'ONF).

Un sondage a été réalisé auprès de certains habitants qui confirme l'intérêt de l'arboretum. Ont été soulevés les problèmes d'accès et d'entretien notamment. Afin d'accéder à cet espace en toute sécurité, il est prévu de proposer un chemin de petite randonnée en boucle (de 5 kms) en utilisant au maximum le domaine communal. Une signalétique de parcours pourra être mise en place.

Au sein de l'arboretum, la création d'une petite aire de repos et de pique-nique

pourra être envisagée, ainsi qu'un chemin de visite à l'intérieur du parc.
Et enfin, des conseils seront pris auprès d'une personne du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière).

Mr le Maire et ses conseillers approuvent cette initiative et donnent un avis favorable à l'idée de réhabiliter l'arboretum.

1/ Mise en place d'un giratoire (carrefour des routes de Saint-Céré et Gramat) **Participation financière de la commune.**

Le montant des travaux validés par le conseil communautaire du Grand-Figeac pour la partie « cœur de village » est de 640 000 euros HT.

Au stade avant-projet, l'équipe de maîtrise d'œuvre avait proposé de faire un giratoire à la sortie d'Aynac en direction de Saint-Céré. Cette proposition n'avait pas été retenue car elle ne rentrait pas dans l'enveloppe financière.

Le contexte au moment de la notification des marchés de travaux a été très favorable, ce qui a permis au Grand-Figeac de notifier les travaux « cœur de village » pour un montant de 527 000 euros HT.

C'est dans ce cadre que la mairie s'interroge sur la possibilité de réintégrer les travaux concernant la côte de la mairie et la création du giratoire. Le montant des travaux supplémentaires à réaliser est estimé à 167 000 euros HT :

- giratoire : 150 000 euros HT
- côte de la mairie : 7 000 euros HT
- travaux adaptation projet : 10 000 euros HT

Dans cette hypothèse, le montant de travaux notifiés aux entreprises par le Grand-Figeac pour le projet « cœur de village » serait de 640 000 euros HT. Comme cela a été dit précédemment, le Grand-Figeac a pu notifier les travaux « cœur de village » pour un montant de 527 000 euros HT. En ajoutant à cette somme le montant des travaux supplémentaires, soit 167 000 euros HT, on arrive à un total de 694 000 euros HT. La commune d'Aynac signerait alors deux bons de commande d'un montant maximum de 54 000 euros HT réparti entre l'entreprise STAP et l'entreprise MARION, afin de finaliser l'ensemble des travaux prévus dans l'opération « cœur de village » (694 000 euros HT moins 640 000 euros HT prévus par le Grand-Figeac, soit 54 000 euros HT).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Mr le Maire à signer deux bons de commande d'un montant maximum de 54 000 euros HT réparti entre les deux entreprises.

2/ Prise en charge des frais d'acte notarié concernant la donation de Mr LACASSAGNE au profit de la commune.

Par lettre du 27 mai 2020, Mr Joël LACASSAGNE a fait une proposition de donation, au profit de la commune, de ses parcelles et de ses biens (maison d'habitation et grange situées rue du Pont Carral) au lendemain de son décès. Mr le Maire et Mr LACASSAGNE ont rendez-vous le 4 mai 2021 à 11H à l'étude de Maître Herbet à Lacapelle-Marival afin de signer le projet d'acte de donation. Les frais d'acte, d'un montant de 3 030 euros, sont à la charge de la commune. Accord donné par l'ensemble des conseillers municipaux.

3/ Vente de foin pour l'exercice 2021.

Il convient de délibérer sur le produit de la vente de foin sur les deux parcelles appartenant à la commune :

--- Parcelle du Trieu au profit de Mr Jérôme ROUGIE pour un montant de 750 euros par an.

--- Parcelle de la zone artisanale au profit de Mme Alicia BARRES pour un montant de 200 euros par an.

L'ensemble du conseil municipal valide ces propositions.

4/ Prestation relative à l'analyse de l'eau au restaurant scolaire par Public-Labos.

Public-Labos assure des missions de service public liées à la santé publique (protection des eaux et de l'environnement, santé animale, hygiène alimentaire...). Les contrôles portent sur l'hygiène de la cantine scolaire.

La société a adressé à la mairie une proposition de prestations concernant un prélèvement et une analyse d'une eau destinée à la consommation humaine. Le coût de ce contrôle s'élève à 122,97 euros HT.

Le devis est validé par l'ensemble des élus.

5/ Désignation de deux membres suppléants au Syndicat AEP de Thémines.

Les statuts du Syndicat autorisent de désigner deux délégués suppléants, sachant que Mr Jacques ANDURAND et Mr Hervé LEONARD sont membres titulaires. Mr le Maire propose Robert BALBARIE et Christian VERGNE.

A l'unanimité cette proposition est acceptée.

6/ Convention d'entretien pour l'aménagement de la traverse d'Aynac.

Convention entre le Département, la commune d'Aynac et la communauté de communes. Elle détermine la répartition entre le Département du Lot, le Grand-Figeac et la commune d'Aynac, des charges d'entretien et d'exploitation liées aux aménagements des RD 940 et 39 dont notamment la réfection des couches de roulement et l'aménagement d'espaces verts.

Seront notamment à la charge de la commune, le déneigement et le salage des trottoirs, la signalisation de direction d'intérêt communal, l'entretien et le remplacement des plantations.

Le conseil municipal approuve cette convention.

Questions diverses.

--- > Cérémonie du 8 mai.

Cette année encore, la journée nationale du 8 mai relative à la commémoration de la victoire de 1945 se déroulera en comité restreint (les membres du conseil principalement). La cérémonie ne sera pas ouverte au public.

--- > Les élections départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021, en même temps que les élections régionales.

Selon le protocole sanitaire, les gestes barrières devront être respectés et les personnes chargées de la tenue des bureaux de vote devront être vaccinées. Le maire peut fournir des attestations de priorité pour que les assesseurs puissent être vaccinés avant le scrutin de juin.

Mr le Maire précise que du fait du déroulement de deux élections, il devra faire appel à des personnes extérieures au conseil municipal. Les élections se dérouleront à la salle polyvalente.

--- > Permanence pour les inscriptions sur les listes électorales.

Compte tenu de la modification du calendrier électoral avec le report des scrutins d'une semaine, la date limite d'inscription sur les listes électorales est également modifiée et reportée au vendredi 14 mai 2021.

Afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire sur les listes électorales, une permanence de deux heures sera assurée à la mairie le vendredi 14 mai 2021.

Mr le Maire clôture la séance à 21H